**Le 19 janvier, les syndicats appellent à lancer «une puissante mobilisation» sur les retraites**

Réunies en intersyndicale, les huit principales organisations de salariés ont affiché leur unité après les annonces d’Elisabeth Borne sur le report de l’âge légal de départ à 64 ans. Selon elles, «rien ne justifie une réforme aussi brutale».

par Frantz Durupt

Une réponse immédiate et, surtout, unanime, une première depuis douze ans et la réforme des retraites de 2010 signée Sarkozy-Fillon. Une heure et demie à peine après que la Première ministre, Elisabeth Borne, a confirmé le projet du gouvernement de reporter l’âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, les représentants des huit principaux syndicats français (CFDT, CGT, FO, CGE-CGC, CFTC, FSU, Unsa, Solidaires) s’affichent ensemble, mardi soir, à la Bourse du travail, un lieu parisien symbolique des luttes sociales, que Solidaires a proposé et réservé. Cette réunion a été courte, et pour cause : l’essentiel avait été calé en amont. Les annonces de la Première ministre n’ont fait que confirmer l’opposition unanime à son projet, même saupoudré de mesures sur la pénibilité, les carrières longues ou les petites pensions.

Sous les objectifs d’une foule de caméras, dans un brouhaha alimenté par la hauteur sous plafond de la grande salle où tout le monde s’est réuni pour écouter les représentants des salariés, c’est Laurent Berger, le leader de la CFDT, premier syndicat de France mais pas‚ d’ordinaire, le plus vindicatif, qui lit le communiqué tout juste adopté. Une première journée de grèves et de manifestations, point de «départ d’une puissante mobilisation dans la durée», est annoncée pour le jeudi 19 janvier, quatre jours avant la présentation du projet en Conseil des ministres. Deux jours, aussi, avant une «marche» organisée par des organisations de jeunes et soutenue par La France insoumise (LFI) contre la réforme. Manière de rappeler qu’en matière de mobilisation sociale, ce sont les syndicats qui dictent le rythme et la méthode. Pas les partis politiques. Signe de l’importance du moment : on entendra Cyril Chabanier, le président de la CFTC, syndicat réformiste parmi les réformistes, dire qu’«il va falloir frapper fort» dans la rue.

**«Tout le monde va travailler plus longtemps»**
Dans le communiqué adopté par l’intersyndicale, la réforme est étrillée : elle «va frapper de plein fouet l’ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l’espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité n’est pas reconnue». Elle «va aggraver la précarité de celles et ceux n’étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes». Bref, «rien ne justifie une réforme aussi brutale» alors même, insistent les syndicats, que «le système par répartition n’est pas en danger».

Aux journalistes qui se réunissent en grappe autour d’eux, les responsables syndicaux développent les arguments : «3 % de déficit, c’est rien. Regardez ! La majorité des entreprises privées sont plus endettées que 3 %, et ça ne poste aucun problème», lance Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, à quelques micros. Et les mesures de «justice sociale» proposées par le gouvernement ? «Le progrès social, ce n’est pas de travailler plus longtemps, c’est de travailler moins longtemps.» Et les exceptions maintenues pour les carrières longues, la pénibilité ? «Si vous faites une course, à partir du moment où le poteau d’arrivée est plus loin, même ceux qui ne vont pas au bout courent plus longtemps», répond le leader cégétiste, qui rappelle que «tout le monde va travailler plus longtemps». François Hommeril, le président de la CFE-CGC, explique pourquoi, contrairement à ce qu’on pourrait penser, des cadres aussi sont concernés : il cite «le cadre de la banque qui est entré il y a quarante ans, à 18 ans, qui a commencé au guichet», «le cadre de la métallurgie qui a commencé ouvrier». Et, plus encore, les femmes qui, ayant eu des enfants, ont pu ainsi accumuler des trimestres pour «avoir le droit de partir à 42 annuités» au lieu de 43 : le report de l’âge légal, «ça anéantit cet avantage».

**Des grèves «saute-mouton»**
Et alors, comment ça va se passer, maintenant ? Pour le 19 janvier, la mobilisation se prépare dans les unions départementales et régionales et dans plusieurs secteurs. On sait que certains, comme les transports ou l’énergie, pourraient fortement se mobiliser. Et, déjà, les syndicats ont prévu de se revoir le 19 janvier au soir pour parler de la suite. Un journaliste lance Philippe Martinez sur les grèves «saute-mouton», critiquées y compris au sein des bases syndicales : «Ce sont les salariés qui décident du mouton, de la vache ou du taureau. Demandez à un intérimaire ou un pigiste de faire une grève reconductible…» Pour l’heure, l’option n’est donc pas sur la table. «C’est comme le coup d’envoi d’un match de foot. Le 19 janvier, ce sera la cinquième minute», théorise Simon Duteil, porte-parole de Solidaires. En attendant, le responsable syndical veut croire que l’histoire des précédentes réformes, celles de 2003 ou 2010, qui étaient passées malgré des mobilisations massives, n’est pas condamnée à se répéter : «On sent que ce mouvement est très particulier. Notre boulot, c’est de faire passer les travailleurs de la colère à l’action.»

**Les syndicats veulent mobiliser le 19 janvier**

Affichant un front uni, les principales centrales espèrent convaincre du «danger» que représente le projet de l’exécutif et ont annoncé une première journée d’action.

AMANDINE CAILHOL, CORENTIN CHABOT, DAMIEN DOLE ET FRANTZ DURUPT

«Comment faire mieux qu’en 2019 ?» Samedi, près de la Bourse du travail de Paris, une poignée de membres de l’association d’éducation populaire Réseau salariat, réunis pour parler réforme des retraites et mobilisation, regardent dans le rétro. «Sans le confinement, en 2019, ça n’aurait pas marché», affirme un syndicaliste CGT. Il y a près de quatre ans, les manifestations contre le précédent projet du gouvernement avaient fait le plein dans les rues de France, mais c’est la crise sanitaire qui l’avait enterré. «Tout se joue maintenant», poursuit le cégétiste qui mise sur la pédagogie pour mobiliser : «Ça veut dire connecter vision historique et lecture politique avec ce que les gens vivent. La réforme des retraites, ce ne sont pas que des chiffres.» Et d’ajouter : «Cette année, ça s’annonce mieux, l’intersyndicale est plus importante.»

«Pédagogie». Les huit principales organisations du pays (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, FSU et Solidaires) affichent un front uni. Réunis à la Bourse du travail, leurs huit leaders, de Philippe Martinez (CGT) à François Hommeril (CFE-CGC) en passant par Laurent Berger (CFDT) ont annoncé, mardi soir à la suite des annonces d’Elisabeth Borne, une première journée de mobilisation interprofessionnelle le 19 janvier. Dans un communiqué commun, les syndicats ont dénoncé une réforme qui «va frapper de plein fouet l’ensemble des travailleurs, plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, et ceux dont la pénibilité des métiers n’est pas reconnue».

En attendant, dans les unions départementales, on prépare le terrain. «On est en veillée d’armes, souligne Serge Ragazzacci, à la tête de la CGT de l’Hérault. On a réuni nos militants pour donner les grands axes des revendications, on a envoyé des mailings, un journal part à l’imprimerie.» «On se prépare depuis un moment, complète Sandrine Gamblin, secrétaire générale FO dans la Manche. Les copains discutent avec les salariés. Autant avec la retraite par points, c’était flou, mais là, c’est moins compliqué pour expliquer et convaincre.» Dans l’Eure, qui compte des bastions industriels, les remontées sont encourageantes, assure son homologue David Lecomte : «La détermination est énorme. Les gens ne veulent pas de cette retraite des morts, ils savent que s’ils travaillent plus longtemps, leur santé va se dégrader.»

En Ile-de-France, Diego Melchior, secrétaire général de la CFDT, note des inquiétudes chez les salariés qui seront les premiers touchés par le recul de l’âge de départ, dans l’hôtellerie-restauration, le BTP, les services à la personne.

Parmi les secteurs qui pourraient peser : le transport. Notamment la RATP, qui connaît déjà un mouvement social et dont le régime spécial est dans le viseur du gouvernement, comme celui des industries électriques et gazières. La FNME-CGT, premier syndicat dans le secteur, doit présenter ce mercredi sa «stratégie de luttes» aux membres de sa fédération (EDF, Enedis, GRDF…). «Aucune négociation n’est possible sur notre régime spécial, affirme Sébastien Menesplier de la branche énergie de la CGT. Nous sommes pour le retrait de la réforme dans son ensemble.» «Les salariés sont prêts à se mobiliser, ajoute Stéphane Chérigié, secrétaire national à la CFE énergies. Ce sera un vrai travail de pédagogie, il va falloir déconstruire les arguments du gouvernement. Tout le monde comprendra le danger pour nous.»

Avec un niveau de conflictualité sociale élevé au dernier semestre, notamment sur des questions salariales, et une opinion publique qui les «pousse plutôt dans le dos», les syndicalistes veulent croire à un terrain favorable. Au sommet des confédérations, on se sent prêts à inscrire le conflit dans la durée. «Nous, on a le temps», explique Catherine Perret, chargée des retraites à la CGT. «Deux mois pour construire une mobilisation et établir un rapport de force, c’est un timing sans difficulté», complète Yvan Ricordeau, son homologue CFDT. Mais les cartouches devront être utilisées intelligemment. «L’idée, c’est de gagner, pas de témoigner, rappelle Simon Duteil, porte-parole de Solidaires. Ça ne sert à rien de lancer une grève reconductible pour être épuisés au bout de quatre jours.»

Petit pactole. Pourtant, au niveau local, certains mettent déjà en garde contre l’inefficacité des journées «saute-mouton». «Il faut poser la question de la reconductibilité de la grève, prévient David Lecomte, de FO. Une journée tous les quinze jours, c’est pas comme ça qu’on peut gagner.» Serge Ragazzacci, de la CGT de l’Hérault, se montre plus prudent : «Les syndicats ont la responsabilité de proposer des séquences pour donner de la visibilité, ensuite ce sont les salariés qui font grève.» Autre enjeu pour la CFDT : la sécurité des mobilisations. «On a un service d’ordre prêt. On veut des cortèges ouverts aux familles», pointe Diego Melchior.

Pour tenir dans la durée, dans un contexte inflationniste où, pour certains, chaque euro compte, les caisses de grève seront précieuses. La CGT de l’Hérault vient d’en ouvrir une «pour aider les syndicats qui choisissent la reconductible». Les membres de la CFDT pourront, eux, compter sur leur caisse nationale d’action syndicale pour couvrir en partie les jours de grève. Un petit pactole qui dépasse les 100 millions d’euros. «On n’a pas encore fait de communication à ce sujet, précise Diego Melchior. Mais on le fera.»

**Bonne année et meilleurs vieux**

Elisabeth Borne est montée en première ligne mardi pour présenter son projet de réforme, qui comprend un report de l’âge légal à 64 ans. Elle a avancé des concessions avant même le débat parlementaire.

PAR JEAN-BAPTISTE DAOULAS ET LAURE EQUY PHOTO DENIS ALLARD

Cachez cette mesure d’âge que les Français ont déjà trop vue. Elisabeth Borne a confirmé, mardi, le décalage progressif de l’âge légal de départ à la retraite pour le porter à 64 ans en 2030, couplé à une accélération de la réforme Touraine allongeant la durée de cotisation jusqu’à quarante-trois ans. Sans s’appesantir sur cette mesure explosive qui braque déjà une majorité de Français et la totalité des syndicats. «C’est un point dont je ne dis pas qu’il est mineur, reconnaît-elle. Nous avons aussi considérablement avancé, avec les organisations syndicales, sur l’ensemble des mesures. Nous présentons un projet global.» Lors de sa conférence de presse destinée à détailler sa réforme, la Première ministre a eu à cœur de mettre en avant les dispositifs plus «sucrés», selon la formule des macronistes, pour faire passer l’amère pilule de l’âge. Mais les syndicats ne la digèrent pas : réunies à la Bourse du travail, les huit centrales ont illico appelé à une mobilisation interprofessionnelle contre le projet, le 19 janvier.

Transmis lundi aux porte-parole de la majorité pour se le mettre en bouche, floqué en toile de fond derrière Elisabeth Borne, le triptyque de mots-clés «justice, équilibre, progrès» a été soigneusement mis en scène. La Première ministre, appliquée et crispée pour ce «moment de vérité», le répète en boucle. La présence à ses côtés des ministres de l’Economie, Bruno Le Maire, et du Travail, Olivier Dussopt, (Stanislas Guerini a, lui, précisé le volet concernant la fonction publique) vise aussi à afficher le double objectif de la réforme : budgétaire, de façon à «assurer l’équilibre du système par répartition» d’ici à 2030, et social, avec une série de mesures sur la pénibilité, les carrières longues, l’emploi des seniors. «Aucun déficit n’est négligeable, il ne peut pas y avoir de solidarité à crédit», prévient Bruno Le Maire, qui tient les cordons financiers. «Améliorer le système sans l’équilibrer ne serait pas responsable. L’équilibrer sans l’améliorer serait injuste», résume Olivier Dussopt. De là à édulcorer l’emblématique report de l’âge légal ? C’est toujours non. Borne tente de brosser les Français dans le sens du poil, faisant mine d’entendre les colères : «J’ai bien conscience que faire évoluer notre système de retraites suscite des interrogations et des craintes pour de nombreux Français […] ça n’est neutre pour personne.» Pour relativiser, elle rappelle que «des majorités de droite comme de gauche ont fait avant [elle]» le choix de mettre plus longtemps les actifs à contribution, ainsi que «tous nos voisins européens».

**Cartouches déjà tirées**

Certains dirigeants de la majorité plaidaient pour entrer dans la réforme avec une ligne dure - la promesse de campagne de reculer l’âge à 65 ans - quitte à lâcher du lest dans l’hémicycle. Borne et son équipe ont opté pour une stratégie opposée. Non seulement les 65 ans sont remisés, mais le gouvernement a tiré dès mardi des cartouches qu’il aurait pu réserver pour plus tard. Faire profiter les retraités actuels, et pas seulement les futurs, d’une pension minimale de 85 % du Smic était un «totem» réclamé par les députés LR en échange de leur soutien. La Première ministre leur a fait d’entrée cette concession, réclamée également par Renaissance et le Modem, en annonçant qu’elle allait travailler avec les parlementaires conciliants pour intégrer la mesure. Manière de mettre en scène cette coconstruction, mais aussi d’emballer une revalorisation du minimum retraite, qui n’est en rien une nouveauté, mais la confirmation d’une mesure inscrite dans la réforme Fillon de 2003. Les remuants partenaires du Modem ne sont pas oubliés. Comme le réclamait François Bayrou, les cotisations patronales seront augmentées légèrement (et compensées par une diminution des cotisations des entreprises sur les accidents du travail).

Une fois la copie présentée, l’affaire doit être rondement menée. En optant pour un projet de loi de finances de la Sécurité sociale rectificatif, connu sous le sigle barbare de PLFSSR, le gouvernement use d’un artifice de procédure, «une manœuvre grossière, digne des ennemis de la démocratie», tonne le chef de file des communistes, André Chassaigne. Au bout de vingt jours de discussion en première lecture à l’Assemblée, la Constitution prévoit que le texte parte automatiquement au Sénat. De quoi épargner au gouvernement un recours à l’impopulaire article 49-3, synonyme de passage en force. En revanche, cette solution empêchera probablement la discussion de l’ensemble du projet de loi si l’opposition de gauche verse dans l’obstruction. «Quand on nous dit que chaque député de la Nupes va déposer 1 000 amendements par principe, je ne pense pas que ce soit une volonté d’éclairer les débats», a taclé Borne, comme s’il s’agissait de faire porter à l’avance à la gauche unie la responsabilité d’un dialogue à sens unique lors de l’examen, qui doit débuter, le 6 février en séance publique. Autant pour le gouvernement faire valoir dès à présent les points positifs, qui ne seront plus audibles quand le volume de la protestation sera poussé à fond. Parler aux Français le plus vite possible : les parlementaires macronistes ont été priés de s’égayer dans les médias dès mardi soir.

**Place à Borne l’inflexible**

Les macronistes ont davantage les yeux rivés sur la rue que sur le Parlement. Face au front syndical, Borne a vanté un «dialogue utile» après trois mois de concertations automnales. Il s’agit là encore de convaincre les Français que le gouvernement a entendu les partenaires sociaux. Et la Première ministre de citer la prise en compte du congé parental dans le calcul du dispositif «carrières longues» ou le maintien d’un âge légal de départ «à partir de 60 ans» pour ceux qui ont commencé à travailler entre 16 et 18 ans. L’exécutif amende sa copie maintenant pour ne plus rien lâcher après. Après avoir peaufiné son image de négociatrice, place à Borne l’inflexible. Elle assurait elle-même, mardi soir, le service après-vente de ses annonces sur France Télévisions, avec le défi de gommer ses accents techniques. «Un Premier ministre ne peut pas se planquer sur les retraites», professe un pilier de la majorité. En place depuis huit mois, elle joue là son avenir politique.

**Age de départ, cotisation, pension : vrais reculs et petites avancées**

Du report à 64 ans au rallongement des carrières longues, en passant par l’emploi des seniors et la pénibilité, passage en revue de la réforme présentée mardi.

FRANTZ DURUPT

Après un report au mois de décembre et trois mois de concertation avec les syndicats, dont les propositions sur le financement des retraites ont été écartées, Elisabeth Borne a dévoilé mardi la réforme du gouvernement. Au programme : un allongement de la durée de travail pour l’ensemble des métiers, ainsi que des mesures sur la pénibilité, les carrières longues et la revalorisation des petites pensions pour les nouveaux retraités chiffrées à 1,7 milliard d’euros.

**Un report de l’âge légal de départ à 64 ans**

Au terme de longues semaines de tergiversations, l’exécutif a tranché pour un report de l’âge légal de départ à 64 ans, au rythme de trois mois supplémentaires chaque année, et non plus 65 comme Emmanuel Macron l’avait annoncé durant sa campagne. Si la réforme entre effectivement en vigueur au 1er septembre, les premières personnes concernées seront celles nées au second semestre 1961. Au lieu de liquider leur retraite le jour de leurs 62 ans, elles devront attendre trois mois de plus. Parallèlement, la mise en œuvre de la réforme Touraine, qui a programmé un allongement progressif de la durée de cotisation pour partir à taux plein, sera accélérée. Alors que cette durée devait atteindre quarante-trois ans en 2035 pour les personnes nées à partir de 1973, ce sera le cas dès 2027 pour les personnes nées à partir de 1964.

En renonçant à un âge légal de 65 ans, le gouvernement semble adoucir sa copie. Mais sa réforme n’en reste pas moins la plus brutale depuis celle d’Eric Woerth sous Nicolas Sarkozy, en 2010 : l’âge légal était alors passé de 60 à 62 ans. Car même si la Première ministre assurait encore la semaine dernière que personne ne devrait travailler quarante-sept ou quarante-huit ans, il y a bien des salariés qui devront travailler davantage que quarante-trois ans : ceux, encore nombreux parmi les personnes nées dans les années 60-70, qui seront entrés dans la vie active à 20, 19 voire 18 ans, qui auront travaillé sans discontinuer, et pour lesquels aucune pénibilité n’aura été reconnue. C’est-à-dire de nombreux travailleurs de l’industrie, de l’agroalimentaire, du commerce ou du médico-social. Bien qu’ayant accumulé toutes les annuités nécessaires à 62 ou 63 ans, ils devront continuer de travailler une voire deux années supplémentaires avant de partir et ce, sans toucher le moindre bonus au titre des cotisations qu’ils auront continué de verser pendant ce temps. C’est donc sur ces travailleurs que repose l’essentiel de l’effort financier demandé par le gouvernement.

A l’inverse, ce report n’aura aucun impact pour les salariés ayant trouvé leurs premiers emplois à partir de 22 ou 23 ans, au terme d’études plus longues : quand ceux-là auront cumulé les annuités nécessaires, ils auront déjà atteint ou dépassé l’âge légal de départ. En revanche, certains d’entre eux seront touchés par l’accélération de la réforme Touraine. A noter : l’âge pour partir sans décote sans avoir toutes ses annuités reste fixé à 67 ans.

**Les fonctionnaires et les régimes spéciaux également concernés**

Comme les salariés du privé, les 5,7 millions de salariés de la fonction publique, qui cotisent déjà autant que dans le privé, devront travailler plus longtemps. Pour une majorité d’entre eux, la progression vers le nouvel âge légal et l’augmentation de la durée de cotisation s’appliqueront de la même manière. Les seules exceptions prévues concernent ceux qui peuvent aujourd’hui bénéficier d’un départ anticipé à 57 ans (voire 50 ans dans de rares cas) après avoir fait une part ou la totalité de leur carrière au sein des catégories dites «actives» (policiers, pompiers, soignants…). Mais même s’ils ne sont pas concernés par le nouvel âge légal, ces derniers subiront un relèvement de deux ans de l’âge d’ouverture de leurs droits. Quant au mode de calcul de la pension, qui est basé sur le traitement des six derniers mois, il ne changera pas : le système de rémunération des fonctionnaires, qui comprend une grande part de primes non prises en compte dans le calcul de la retraite, n’ayant pas changé non plus.

Les salariés actuels de certains secteurs (énergie) ou entreprises publiques (RATP, Banque de France) qui disposent du droit à un départ anticipé semblent, eux, préservés : la fameuse «clause du grand-père» s’appliquera, ce qui signifie qu’ils n’auront pas à partir à 64 ans, le nouvel âge légal s’appliquant seulement aux nouveaux arrivants après l’entrée en vigueur de la réforme. Mais les salariés actuels subiront un report de leur âge de départ minimal semblable au reste des actifs.

**Des «carrières longues» rallongées**

L’exécutif n’a cessé de mettre en avant ceux qui sont entrés plus tôt dans la vie active, en assurant qu’ils pourront continuer de partir plus tôt. Mais même s’ils sont épargnés par le nouvel âge légal, les futurs bénéficiaires du dispositif carrières longues devront aussi travailler plus longtemps. Aujourd’hui, il est possible de partir à 60 ans si l’on a cumulé quatre ou cinq trimestres avant 20 ans, ou 58 ans si l’on en a cumulé quatre ou cinq avant ses 16 ans. Il sera désormais possible de partir à 62 ans si l’on remplit les premières conditions. Les personnes ayant travaillé depuis l’année de leurs 18 ou 19 ans ne pourraient donc partir qu’après quarante-quatre années d’activité, soit une de plus que les quarante-trois annuités nécessaires au terme de la mise en œuvre de la réforme Touraine. Un nouveau cas de figure sera introduit : si l’on a commencé à travailler avant 18 ans, on pourrait prendre sa retraite à partir de 60 ans, selon des critères qui restent à préciser.

Mais les départs anticipés pour carrière longue sont en baisse continue. Alors qu’ils représentaient 28 % des départs en 2016, ils n’en représentaient plus que 20 % en 2021 (soit 126 000 personnes), selon la Caisse nationale d’assurance vieillesse. La tendance devrait se poursuivre puisque l’âge moyen d’entrée dans la vie active a augmenté depuis les années 70. Enfin, c’est une nouveauté, 3 000 femmes devraient être concernées par la prise en compte, dans le dispositif carrières longues, des périodes validées durant un congé parental. Ces périodes, précise le gouvernement, compteront aussi pour le calcul de la pension minimale.

**Des promesses floues sur la pénibilité**

L’enjeu est énorme compte tenu du nombre de salariés subissant des conditions de travail pénibles : en 2017, l’enquête Sumer, menée par la médecine du travail, dénombrait au total 13,6 millions de personnes en France métropolitaine, soit 61 % des salariés, «exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité lors de la semaine précédant leur visite médicale». Parmi ces travailleurs, «plus de 10,7 millions de salariés […] étaient concernés par des contraintes physiques marquées», recensées dans trois critères dits «ergonomiques» : des contraintes posturales pénibles (44 % des salariés concernés), le port répété de charges lourdes (8 %) et l’exposition à des vibrations (7,6 %).

Face à cela, le compte professionnel de prévention (C2P), censé permettre aux salariés de cumuler des points pour partir jusqu’à deux ans plus tôt, a largement montré ses limites, comme l’a relevé la Cour des comptes : depuis sa mise en place en 2016, à peine 10 000 personnes ont pu s’en servir pour partir plus tôt. Certes, il est encore en train de se déployer, mais il a été vidé de son sens en 2017 par Emmanuel Macron, puisque les fameux critères ergonomiques en ont été retirés à la demande du patronat. Privant des millions de salariés de l’industrie, de l’agroalimentaire, du médicosocial ou du commerce des précieux points nécessaires. Et quand plus de 100 000 personnes partent chaque année à 62 ans avec un taux plein pour incapacité ou inaptitude - ce qui sera toujours possible, le gouvernement évoquant un coût de 3,1 milliards d’euros par an - c’est parce que la casse de leur santé est déjà très avancée.

Plutôt que de réintégrer les critères ergonomiques au C2P, ce qui aurait provoqué la bronca du patronat, le gouvernement a choisi de suivre partiellement une demande syndicale en prévoyant que l’exposition à la pénibilité devra être déterminée métier par métier au sein des branches. Mais ceci, dans le but de mettre en place des plans de prévention et de financer des reconversions, avec un fonds doté d’un milliard d’euros. La réparation consistera pour les salariés concernés à pouvoir partir à 62 ans à taux plein après une visite médicale ayant établi qu’ils «ne sont pas en mesure de continuer à travailler». Quant aux critères existant dans le C2P, notamment le travail de nuit ou le travail en équipes alternantes (3 × 8…), les seuils déclenchant leur reconnaissance vont être baissés et le nombre de points cumulables sera déplafonné. Aujourd’hui, il n’est pas possible de gagner plus de 8 points par an - à condition d’être polyexposé - et plus de 100 points au cours de sa carrière. Au total, 60 000 personnes supplémentaires seraient couvertes par le C2P. Le compte permettra également - nouveauté - de financer un congé de reconversion.

**Des mesures timides sur l’emploi des seniors**

Comme l’admettait Elisabeth Borne, quand elle était ministre du Travail, un échec sur l’emploi des seniors signerait l’échec de la réforme. En effet, les entreprises ont la fâcheuse habitude de se séparer en priorité de leur personnel âgé, comptant sur le fait que ces salariés, poussés dehors avec des indemnités, toucheront le chômage deux ou trois années avant de percevoir leur retraite. Si repousser l’âge de départ devrait entraîner une hausse du taux d’emploi des seniors, puisqu’ils seront nombreux à rester en poste plus longtemps, le risque est d’allonger la durée au chômage - ou, pire, au RSA - de centaines de milliers de personnes.

Pour y répondre, le gouvernement mise sur un «index senior» évaluant la politique des entreprises de plus de 300 salariés en la matière. Les entreprises seront obligées de publier cet index annuellement pour «valoriser les bonnes pratiques et identifier les mauvaises», mais ces dernières ne seront pas pour autant sanctionnées. Pour «inciter» les seniors sans emploi à en reprendre un, le gouvernement compte sur sa nouvelle réforme de l’assurance chômage, qui va réduire la durée d’indemnisation. Il veut enfin étendre la retraite progressive (qui concerne 23 000 salariés à ce jour) à la fonction publique, et soutenir le cumul emploi-retraite (500 000 retraités aujourd’hui) : pour un retraité, prendre un emploi serait créateur de droits supplémentaires.

**Une pension minimum à 85 % du smic**

C’est la grande promesse «sociale» de cette réforme : une retraite minimale de 1 200 euros, soit 85 % du smic net, pour les retraités qui ont réalisé une carrière complète. Il s’agit, en réalité, de l’application d’un objectif inscrit dans la loi depuis 2003. Cette mesure entrera en application le 1er septembre pour tous les nouveaux retraités. A l’horizon 2030, cette mesure coûterait, selon le ministère du Travail, 1 milliard d’euros par an. Parallèlement, un geste sera fait pour les retraités actuels dotés d’une faible pension : celle-ci sera revalorisée, dans des proportions qui restent à préciser, pour les personnes qui ont travaillé au moins trente ans et n’ont pas pu faire une carrière complète - typiquement, des femmes ou d’anciens travailleurs indépendants.